

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe obtient le label 'Towards Sustainability'

Longueur

🕒 1 minute(s) de lecture

Nous avons le plaisir de vous annoncer que Carmignac Portfolio Patrimoine Europe obtient la certification 'Towards Sustainability'.

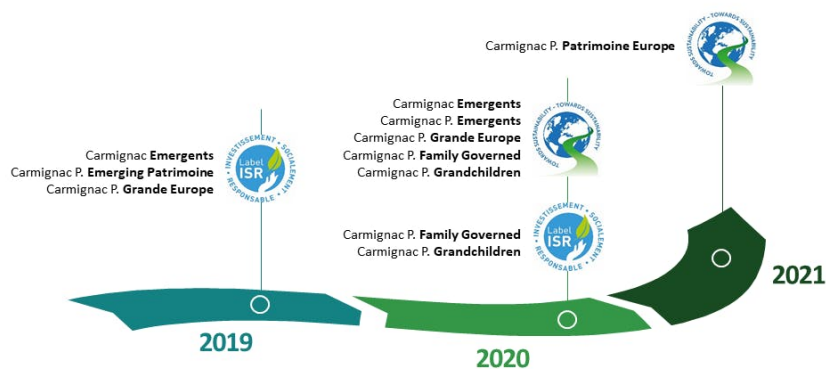
[Carmignac Portfolio Patrimoine Europe](#) est le dernier né de la gamme Patrimoine de Carmignac, dédié aux marchés européens. Lancé et géré depuis tout juste trois ans par Mark Denham et Keith Ney, ce fonds mixte suit une approche d'investissement socialement responsable qui met en œuvre une allocation flexible entre les obligations et les actions des marchés européens. Il cherche à contribuer positivement à la société et à minimiser son impact environnemental en ayant une empreinte carbone réduite.



Nous sommes très heureux de recevoir à nouveau le label 'Towards Sustainability', reconnu dans l'industrie pour le sérieux des analyses conduites sur les fonds et pour la vision de ce qu'un épargnant doit savoir et comprendre sur la composition des portefeuilles

Sandra Crowl, Stewardship Manager chez Carmignac

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe est le sixième fonds de notre gamme à obtenir ce label, en reconnaissance de son engagement en faveur de l'investissement socialement responsable.



Le label français « Investissement Socialement Responsable (ISR) » a été créé en 2016 par le ministère de l'économie et des finances. Il est attribué au terme d'un audit strict mené par un organisme indépendant (AFNOR ou Ernst & Young). Pour en savoir plus, visitez www.lelabelisr.fr. Le label belge « Towards Sustainability » a été créé en 2019 à l'initiative de Febelfin, la Fédération belge du secteur financier, et est attribué par la Central Labelling Agency, un organisme indépendant. Pour en savoir plus, visitez www.towardssustainability.be

En savoir plus sur notre approche de l'investissement responsable :

Découvrez

Matériel promotionnel. Ce document ne peut être reproduit en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Carmignac Emergents est un fonds commun de placement de droit français (FCP) conforme à la Directive OPCVM. Carmignac Portfolio Family Governed, Carmignac Portfolio Grandchildren, Carmignac Portfolio Grande Europe, Carmignac Portfolio Emergents, Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine et Carmignac Portfolio Patrimoine Europe désignent les compartiments de la SICAV Carmignac Portfolio, société d'investissement de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM. L'accès aux Fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Les pays où les Fonds sont enregistrés pour la distribution se trouvent dans le Fund Processing Passport (FPP) et sur notre site internet www.carmignac.com. Ils ne peuvent notamment être offerts ou vendus, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Les Fonds présentent un risque de perte en capital. Les risques, les frais courants et les autres frais sont décrits dans les DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur). Les Fonds présentent un risque de perte en capital. Les risques, les frais courants et les autres frais sont décrits dans les DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur). Les prospectus, DICI, et rapports annuels des Fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.fr et sur simple demande auprès de la Société de Gestion. Les DICI doivent être remis au souscripteur préalablement à la souscription. • Suisse : Les prospectus, KIID et les rapports annuels sont disponibles sur le site internet www.carmignac.ch et auprès de notre représentant en Suisse, CACEIS (Switzerland), S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement est CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le KIID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription.